

Il n'y a aucun doute que la Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas encore présenté ses propositions en vue de la réglementation et du financement de la radio et de la télévision. Aussi, est-il important qu'une décision soit annoncée à cet effet dans le plus bref délai possible, afin de dissiper l'incertitude qui existe présentement en ce qui a trait à la diffusion sur nos ondes tant par l'État que par l'entreprise privée au Canada.

Notre régime de radio-télévision, tel qu'il existe présentement, n'atteint peut-être pas une perfection totale et peut sans contredit être amélioré jusqu'à un certain point, mais il faut tout de même être réaliste et reconnaître qu'il est à notre avantage de conserver, dans la mesure du possible, l'identité et la culture du peuple canadien.

Il est à notre avantage d'éviter, si possible, dans l'élaboration de notre système culturel, des influences étrangères qui auraient comme effet de modifier cet élément canadien qui nous est propre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retarder davantage le débat actuel sur cette question importante de laquelle dépend l'avenir de la radio et de la télévision au Canada.

Il me fait toutefois plaisir de profiter de cette occasion pour appuyer les remarques qu'a faites à la Chambre, hier, le député de Laurier (M. Chevrier) en ce qui concerne les postes de langue française au Canada.

Nous reconnaissons que l'économie canadienne ne peut, par elle-même, faire vivre un régime de radio-télévision dépendant uniquement des recettes commerciales. Voilà la raison pour laquelle il est essentiel qu'un organisme comme celui de Radio-Canada soit soutenu par les fonds du Trésor public, et c'est d'autant plus nécessaire qu'il nous incombe de protéger les droits des différents groupes ethniques au pays.

Nous qui faisons partie d'un groupe minoritaire, dans les provinces Maritimes, reconnaissons que les principes adoptés par la Société Radio-Canada et surtout ceux qui régissent l'exploitation et la réglementation des postes de langue française, tendent à rendre justice aux groupes minoritaires.

Les représentants des différents groupes de langue française qui se sont présentés devant la Commission royale d'enquête sur la radio, connue sous le nom de la Commission Fowler, ont été pratiquement unanimes à approuver de façon générale le ton des émissions françaises de Radio-Canada. Ils ont profité de

[M. Robichaud.]

l'occasion pour rendre hommage à la direction de Radio-Canada qui s'efforce de donner à la population de langue française du Canada un service de diffusion qui tend à répondre aux exigences et aux demandes de la population française.

Nous devons aussi reconnaître que ces différents groupes, par le truchement de leurs mémoires, ont exigé des améliorations qui ont été acceptées par la Société Radio-Canada dans la mesure où l'état financier et les appareils techniques mis à la disposition de cette société le permettaient.

Je voudrais mentionner tout particulièrement les mémoires rédigés en langue française, provenant des provinces Maritimes, qui avaient trait à l'établissement d'un poste de télévision raccordé au réseau français, avec Moncton comme centre d'émission.

Ainsi que l'a annoncé en cette Chambre le ministre du Revenu national, voilà à peine quelques semaines, la requête a été jugée raisonnable et la Société Radio-Canada s'est empressée de prendre les mesures nécessaires à l'établissement du poste en question.

La Société Radio-Canada, se rendant compte que la majorité de la population française du Nouveau-Brunswick réside dans les circonscriptions du nord de la province, n'a pas tardé à prendre les dispositions nécessaires, à la suite de notre demande, pour accorder les programmes du réseau français au nouveau poste de télévision proposé pour New-Carlisle, et dont l'ouverture est attendue impatiemment dans les régions du nord du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie.

Nous avons raison de croire que la Société Radio-Canada ne tardera pas à accueillir en même temps les demandes de la population de langue anglaise de cette région particulière en accordant, sans délai, à ce poste, ou à la région du nord-est du Nouveau-Brunswick, les programmes du réseau anglais de Radio-Canada.

Monsieur l'Orateur, il me fait donc plaisir d'appuyer l'amendement du chef de l'opposition.

(Traduction)

M. M. J. A. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a peut-être eu sur la radio et la télévision au Canada, autant de discours et de matière transmise par les autres moyens de communication, les journaux et revues, que sur tout autre sujet dont nous avons été saisis depuis un certain nombre d'années. Je suis peut-être le seul qui soit intervenu dans le débat et qui vienne d'une région où la radiodiffusion et la télévision privées sont plus développées que dans ce secteur du pays. Les opinions émises par certains préopinants reflètent peut-être cet état